

de l'Académie des sciences de la ville ;

“ M. Antoine-François de Landine, avocat au parlement, de l'Académie des sciences de Lyon, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, associé de celles de Dijon et de Villefranche ;

“ M. Charles Joseph Mathon, chevalier, seigneur de la cour et autres lieux, des Académies de Lyon, Villefranche, etc. ;

“ M. Claude-Antoine Roux, professeur d'éloquence, ci devant professeur de physique et de mathématiques au collège royal-dauphin de Grenoble, de l'Académie des sciences de Lyon, etc. ;

“ M. Gabriel-Etienne Lecamus, avocat au Parlement des Académies de Lyon et de Dijon, correspondant de la société royale de Montpellier, et receveur des gabelles de Lyon ;

“ M. Jean-Baptiste Salicis, curé de la paroisse de Vaize, un des faubourgs de cette ville ;

“ Et M. Jean-Baptiste Salicis, vicaire de la dite paroisse, tous demeurants à Lyon ; •

“ Lesquels ont certifié et attesté que M. Claude-François-Dorothé, comte de Jouffroy d'Albans, les ayants invités, le quinze du mois de juillet dernier, à être présents à l'essai qu'il se proposait de faire remonter un bateau long de cent trente pieds et de 14 de largeur, tirant trois pieds d'eau, ce qui suppose un poids de trois cent vingt-sept mille livres, contre le cours d'eau de la Saône, qui pour lors était au-dessus des moyennes eaux, M. de Jouffroy remonta en effet, sans le secours d'une force animale, et par l'effet seul de la pompe à feu pendant un quart-d'heure environ, après quoi M. de Jouffroy mit fin à son expérience, de laquelle attestation.

“ Lesdits sieurs comparants ont requis le présent, qui acte leur a été octroyé par lesdits notaires, pour servir et valoir ce que de raison.

“ Fait et passé à Lyon, en l'étude, l'an mil sept cent quatre-vingt-trois, le 19 août, d'avant midy.

Et ont signé :

“ MONGEZ, DELANDINE, MATHON DE LA  
COOR, l'abbé ROUX DEVILLIER, BASSET,  
SALICIS, curé de Vaize ; SALICIS neveu,  
vicaire de Vaize ; LECAMUS, BAROUD.

“ Con<sup>te</sup> à Lyon, le 1er septembre 1783.

“ A quinze sols.”